



18 novembre 2020

Renouvellement de la convention de dépôt des archives de la Bourgeoisie de Sion

La Bourgeoisie de Sion renouvelle le contrat de dépôt de ses archives aux Archives de l'Etat du Valais. Signé le 15 janvier 1919, le contrat de dépôt initial confiait la responsabilité de la conservation des documents aux Archives de l'Etat du Valais, la Bourgeoisie de Sion en gardant la propriété inaliénable. Représentant plus de 110 mètres linéaires, ce fonds se révèle d'une grande importance historique. Il contient les archives anciennes de la ville de Sion et couvre une période qui court du milieu du XII^e siècle au milieu du XIX^e siècle.

Le premier dépôt d'archives communales effectué aux Archives de l'Etat du Valais

La Bourgeoisie de Sion est la première commune valaisanne à avoir déposé en 1919 ses archives aux Archives de l'Etat du Valais. Elle initie une possibilité que va saisir la très grande majorité des communes municipales et bourgeoises valaisannes jusqu'à aujourd'hui. Lorsque l'Etat est constitué dépositaire d'archives communales, il prend la responsabilité de les conserver à long terme et en assure gratuitement le traitement, la gestion et la mise en valeur, de la même façon que pour les archives de l'Etat du Valais.

Un fonds d'archives prestigieux

Le fonds de la Bourgeoisie de Sion se révèle d'une grande importance historique. On y trouve notamment les premiers statuts de la ville de Sion, qui datent de mai 1269, les titres de réception des nouveaux bourgeois, une série ininterrompue de procès-verbaux de la fin du XV^e siècle au XIX^e siècle, une série de comptes communaux, qui court de 1596 à 1848, les titres de propriétés de la Bourgeoisie de Sion ou encore les différents éléments liés à la gestion quotidienne de la ville à travers le temps. Ces archives permettent ainsi de saisir l'évolution territoriale, démographique, politique, économique, religieuse, sociale et culturelle de Sion sur plus de sept siècles, jusqu'au moment de la séparation effective entre la commune municipale et la commune bourgeoise en 1854.

Le fonds conserve, d'autre part, les archives officielles des autorités valaisannes sous l'Ancien Régime. Il contient ainsi une série quasi ininterrompue de procès-verbaux de la Diète valaisanne ainsi que la correspondance échangée avec les principaux souverains européens : correspondance de Mathieu Schiner avec le roi d'Angleterre Henri VIII, l'empereur Charles Quint ou les papes Jules II et Léon X, correspondance de Georges Supersaxo avec le roi de France François I^{er} ou encore correspondance de Gaspard Stockalper avec le roi de France Louis XIV.

Un fonds d'archives à conserver et à mettre en valeur

A travers le renouvellement de la convention de dépôt, les Archives de l'Etat du Valais et la Bourgeoisie de Sion ont par ailleurs décidé de mettre en œuvre toute une série de mesures pour inventorier et conserver durablement ce fonds d'archives, conformément aux normes et standards actuels de la conservation du patrimoine.



Ce travail de l'ombre est indispensable pour assurer non seulement la transmission de ce patrimoine aux générations à venir, mais également son accès facilité aux chercheurs en formation, amateurs ou professionnels. Les deux partenaires s'engagent par ailleurs à mener des projets communs de mise en valeur de ce fonds prestigieux, notamment dans le cadre d'ateliers de médiation ou de projets en lien avec les *Digitales Humanities*, dont le projet « Sion Time Machine » actuellement en cours de développement.

Personnes de contact

Anne-Catherine Sutermeister, Cheffe du Service de la culture
anne-catherine.sutermeister@admin.vs.ch, 027 606 45 55

Alain Dubois, Archiviste cantonal, Etat du Valais
alain.dubois@admin.vs.ch, 027 606 46 05 – 079 741 40 97

Antoine de Lavallaz, Président de la Bourgeoisie de Sion
courriel@bourgeoisie-de-sion.ch, 027 322 89 51

Infos médias et illustrations disponibles sous :
www.vs.ch/culture > [Communication et Médias](#) > [infos médias](#)

Plus d'informations : www.vs.ch/aev